



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org
E'mail : communistes@sitecommunistes.org

21/08/2023

Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 136 du 2 août 2023**

LIBERTÉS SYNDICALES : STOP AUX PLAINTES POUR DIFFAMATION !

Il y a un fossé entre le discours gouvernemental qui parle de *dialogue social* à tout va et sur le terrain où l'on persécute les syndicalistes.

Chez les employeurs du public comme du privé, les plaintes pour diffamation se multiplient pour tenter de faire taire les syndicalistes qui dénoncent les agissements de certains employeurs. Pour nous, il n'est pas tolérable de limiter la liberté d'expression des représentants syndicaux. Les dérives que l'on constate sur les territoires sont inadmissibles et sont une attaque aux revendications des personnels et à la défense de leurs intérêts.

En effet, si le juge donnait raison à ces employeurs, cela reviendrait à dire que toute critique d'un comportement ou des choix de l'employeur par un syndicat ou un-e représentant-e du personnel serait une diffamation, et donc condamnable... Ces atteintes à l'activité syndicale font l'objet d'une mobilisation de toute la CGT. Notre parti soutient activement les dirigeants syndicaux attaqués à ce jour, notamment la Secrétaire Générale de l'USD 45 et le Secrétaire Général du CHI Clermont Oise.

JOURNAL DU DIMANCHE : L'ÉDITION DU 6 AOÛT LAISSE CRAINdre LE PIRE !!!

Après six dimanches de non-parution, le JDD a fait son retour dans les kiosques le 6 août, avec une version allégée d'une vingtaine de pages, alors qu'il n'était attendu qu'à la mi-août. Son contenu inquiète au plus haut point le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes, tant il laisse apparaître ce que deviendra l'hebdomadaire sous la direction de Geoffroy Lejeune. Le dossier annoncé en une comporte ainsi une « *lettre ouverte* » au président de la République, signée par des « *familles de victimes* » d'agressions ou d'homicides, en réalité rédigée par la rédaction du JDD. L'article qui l'accompagne titré « *Un cri de douleur* », davantage un long éditorial qu'une enquête, est signé de Charlotte d'Ornellas, transfuge, comme Geoffroy Lejeune, du magazine d'extrême droite Valeurs actuelles, mais également éditorialiste à Europe 1, sous le contrôle, comme le JDD, de Vincent Bolloré.

Charlotte d'Ornellas s'est notamment illustrée en affirmant à tort que Nahel, tué par un policier fin juin, avait « *un casier judiciaire long comme le bras* ». Ce dossier, qui met en avant le meurtre d'Enzo à coups de couteau, dans l'Eure le 22 juillet, est illustré par deux photos de la marche blanche en hommage à un autre Enzo, fauché par une voiture en janvier dans les Landes. Cette dernière affaire n'est évoquée à aucun moment dans les quatre pages du dossier et sa famille ne signe pas la « *lettre ouverte* ».

Manque de rigueur ou erreur due à la précipitation ? Geoffroy Lejeune plaide, contre toute évidence, le choix d'une photo « *symbolique* ». Parmi les rédactrices et rédacteurs de ce JDD version Geoffroy Lejeune, outre plusieurs journalistes d'Europe 1 et d'anciennes et anciens de Valeurs actuelles, on trouve également Humbert Angleys, qui était encore récemment rédacteur en chef adjoint de France Soir, un site habitué aux fausses informations et au conspirationnisme. Ou encore Jean-Baptiste Giraud, le fondateur de l'Institut libre de journalisme, dont le site *Arrêt sur images* a révélé les liens avec *Avisa Partners*, agence qui assure des missions de lobbying, notamment par la diffusion auprès des médias de faux articles de presse et de fausses tribunes. Pascal Praud, animateur sur C News et Europe 1 de « *débats* » qui manient les idées de rejet, d'exclusion et de

discrimination, signe un billet d'humeur d'une page, dans lequel il règle ses comptes avec celles et ceux qui ont demandé que le JDD renonce à la désignation de Geoffroy Lejeune. En omettant de préciser que ce rejet est d'abord exprimé par la quasi-totalité de la rédaction et de rappeler la condamnation de Valeurs actuelles pour injure à caractère raciste sous l'ère Geoffroy Lejeune.

On le voit, on est bien loin des principes de la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971), qui impose notamment de « *respecter la vérité* » et de « *ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste* ». Après une grève de quarante jours débutée le 22 juin, soutenue par nos organisations syndicales, et le refus de Lagardère News, contrôlé par Vincent Bolloré, de revenir sur la nomination de Geoffroy Lejeune, la quasi-totalité de la rédaction du JDD exclut de travailler sous sa direction. Ce numéro du 6 août du JDD ne fait que confirmer leur crainte d'une mise « *en péril du JDD tel qu'il existe depuis soixante-quinze ans* ». Par ailleurs, les dénégations, fin juin, d'Arnaud Lagardère n'en apparaissent que plus vaines. « *Je ne choisis pas Geoffroy dans le but de changer la ligne éditoriale* », affirmait en effet ce dernier, ajoutant: « *Ce fantasme de l'extrême droite qui s'invite dans notre hebdomadaire n'est pas réel* ». Un argument qui avait fait rejeter la clause de conscience. Indépendance vis-à-vis de l'actionnaire, validation par la rédaction des personnes nommées pour la diriger, remise à plat et conditionnement des aides à la presse, réels mécanismes pour empêcher la concentration des médias... Autant de questions qui doivent être débattues le plus rapidement possible. Le dépôt d'une proposition de loi transpartisane sur l'indépendance des rédactions offre une première occasion. De même, les Etats généraux sur l'information, annoncés depuis longtemps et qui doivent finalement être lancés à la rentrée pour « *remettre leurs conclusions d'ici l'été 2024* », ne peuvent constituer une énième coquille vide. Il en va de la liberté d'informer et d'être informé, composante indispensable d'une démocratie digne de ce nom. L' affaire du JDD montre que fondamentalement les propriétaires capitalistes des media animent la bataille idéologique dans le sens de leurs intérêts de classe!

MONTANT NET SOCIAL : LE DIABLE SE CACHE DANS LES DÉTAILS !

Nouveau tour de passe-passe du gouvernement pour la casse de notre protection sociale et tirer, non seulement les plus pauvres, mais également la classe moyenne toujours plus vers le bas ! Après deux réformes successives sur l'aide au logement :

- Baisse de 5 € des aides au logement pour tous
 - Changement de mode de calcul (sous prétexte de simplification) ayant permis 1,1 milliard d'€ d'économie,
- Après une ministre des Solidarités qui indique vouloir réformer la durée du congé parental, Voilà que depuis le 1er juillet, une nouvelle ligne sur les bulletins de salaire apparaît : le montant net social.

En catimini, le gouvernement impose à tous les employeurs de calculer le net social du salaire et de l'indiquer sur le bulletin de salaire à partir juillet 2023. Ce montant sera directement communiqué dès 2024 aux CAF par le biais de la Déclaration Sociale Nominative pour chaque revenu versé par les employeurs et les organismes sociaux ; théoriquement les allocataires n'auront donc plus de déclaration à faire. Derrière cette énième « *simplification* » présentée comme « *plus facile, plus fiable et plus juste* », le gouvernement en profite pour changer le calcul des revenus qui servait à définir le montant des aides. Dorénavant les allocataires devront déclarer ce net social pour leurs demandes de RSA et de Prime d'Activité. Ces prestations seront donc calculées en fonction du montant du net social et non plus du net à payer. Le gouvernement explique que cette réforme permettra toujours d'avoir ces prestations, dorénavant sans risque d'erreur. Tendrait-il soudainement la main aux salariés déjà assommés par l'inflation et la réforme des retraites ? ...Il y a un loup !

Hélas, pas de coup de chaud à l'Elysée et à Matignon ... cette idée aurait été bénéfique si le mode de calcul du net social ne lésait pas les bénéficiaires d'aides sociales. Tout d'abord, le gouvernement certifie que cela n'aura pas d'impact pour ceux qui déclarent leurs revenus correctement. Alors pourquoi cette réforme si ce n'est qu'il prend la majorité des allocataires pour des fraudeurs ? Ensuite, il reconnaît au travers de ses exemples que le changement de mode de calcul, partant du brut et non plus du net à payer avant impôt, aura un impact pour les salariés concernés par des primes, des remboursements employeurs ou d'autres éléments supplémentaires qui s'ajoutent au salaire brut.... Autant dire que cela correspond à quasiment 100% des salariés, et notamment les plus précaires qui doivent se résoudre à accepter les heures supplémentaires et monétiser les jours de repos et congés. Si auparavant, le salarié devait déduire les primes de crèche...C'est terminé !

Exemple :

- Salaire net avant impôts de 1 560 € = Net social de 1 651 €.
- Prime d'Activité ancienne formule (salaire net avant impôt) = 159 € /mois.
- Prime d'Activité nouvelle formule (net social) = 123 €/mois.

Le constat est amer et sans appel : les aides versées vont mécaniquement baisser pour la majorité des bénéficiaires du RSA et de la Prime d'Activité, voire disparaître pour certains. Simplifier la vie des allocataires et lutter contre le non-recours aux droits, OUI, en profiter pour les appauvrir, NON !

SUPPRESSION DES CHÈQUES VACANCES POUR LES RETRAITÉ-ES : INACCEPTABLE !

C'est donc en pleine période estivale et presque en catimini que la Macronie a décidé de supprimer le droit aux Chèques Vacances des retraité-es à compter du 1er octobre 2023. A l'évidence, la mise en œuvre de la fin du « *quoi qu'il en coûte* » va se traduire par une nouvelle purge budgétaire au titre des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale. Au titre du projet de loi de finances 2024, il a déjà été demandé aux ministères une baisse de 5 % des crédits à laquelle s'est ajouté un gel de ces derniers de 1% supplémentaire.

Le pouvoir souhaite aussi ponctionner les crédits alloués aux « *opérateurs* » de l'État de manière conséquente. Outre la poursuite de la paupérisation des agents publics, actifs et retraité.es, dont les traitements, salaires, pensions, retraites ne sont toujours pas revalorisés à la hauteur de leurs besoins, leurs contributions de travail et de vie se dégradent de plus en plus. Les droits à la protection et à l'action sociales des agents, actifs et retraité-es, sont plus que jamais attaqués : assurance maladie, pensions et retraites, protection sociale complémentaire, politiques interministérielle et ministérielles d'action sociale. C'est par la mobilisation la plus large des agents publics que d'autres choix sont possibles et que doivent être construites des lois de finances et de financement de la sécurité sociale au service du progrès social. C'est dans ce sens que l'Union Fédérale des Syndicats de l'État CGT veut agir avec toutes les organisations qui le souhaiteront dans les semaines et les mois qui viennent.

NORD-DEUX-SÈVRES : LA CGT SANTÉ LANCE UN APPEL AUX USAGERS ET PROFESSIONNELS !

" Nous ne pouvons regarder ailleurs quand un nombre de plus en plus important de patients souffrent de ne pas être soignés et que dans un même temps, des professionnels de santé désabusés et malmenés quittent l'hôpital pour se protéger " : en plein cœur de l'été, la CGT ne désarme pas. Elle appelle " usagers, citoyens et professionnels " à peser pour " obliger les financeurs à prendre des décisions radicales ", dans un communiqué signé par la CGT du centre hospitalier Nord-Deux-Sèvres et la CGT " santé et action sociale ".

Au centre hospitalier Nord-Deux-Sèvres (CHNDS), le syndicat le reconnaît, il y a eu la chance que les urgences puissent recruter des médecins, de même pour les services de médecine, chirurgie et maternité et moins de lits en psychiatrie !

Tout n'est pas rose pour autant, souligne le syndicat qui évoque le manque d'effectifs chez les infirmiers et aides-soignant-es. Et qui pointe les 32 fermetures de lits en psychiatrie depuis 2020 faute de médecins et d'infirmiers, ce qui n'est pas propre au Nord-Deux-Sèvres : Niort, Poitiers, Cholet connaissent le même problème.

" Que deviennent les personnes qui nécessiteraient une hospitalisation ? ", interroge le syndicat.

Au-delà du seul CHNDS, c'est le système de santé dans son entier dans le nord du département qui est en cause. Le manque de personnel reste criant dans les Ehpad. En addictologie, là où il y avait trois médecins pour délivrer des produits de substitution aux toxicomanes, il n'en reste qu'un, *" avec tous les risques de re-consommation de produits psychotropes que cela sous-entend et le risque de comportements délictueux inhérents. "*

BAGNÈRES-DE-BIGORRE : 300 PERSONNES MANIFESTENT DEVANT L'HÔPITAL POUR SAUVER LES URGENCES !

Environ 300 personnes se sont rassemblées, mardi matin, devant le centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre pour le maintien du service des urgences.

À l'annonce de la fermeture diurne des urgences du centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre les 8 et 11 août, la CGT Santé et Action Sociale a déposé un préavis de grève et appelé le plus grand nombre à un rassemblement devant l'établissement de santé. Si la direction a fini par trouver le personnel nécessaire à l'ouverture du service pour les deux jours, la CGT a décidé de maintenir la mobilisation et ils étaient nombreux à répondre à l'appel du

syndicat. Aux côtés des militants et une partie du personnel, environ 300 personnes se sont retrouvées à l'entrée de l'hôpital avec le mot d'ordre : **"On veut des médecins et un directeur propres à Bagnères" !**

Lors des discussions avec la direction, la CGT a proposé plusieurs solutions, en vain. Le 27 juillet, on nous dit qu'il n'y a pas de solution. Puis, le 4 août, on nous annonce qu'une solution a été trouvée... À l'hôpital de Tarbes, la situation est plus qu'alarmante mais ça ne doit pas mettre en péril l'hôpital de Bagnères, a pointé Francis, militant syndical. Aussi, malgré l'ouverture des urgences les 8 et 11 août, en journée, la CGT a voulu maintenir la pression afin d'obtenir gain de cause à ses revendications: soit le recrutement de médecins pour les urgences de Bagnères mais aussi d'un directeur en propre pour l'hôpital bagnérais.

"La situation des urgences de l'hôpital de Bagnères est une volonté politique. En mars 2023, on avait quatre médecins intérimaires. Puis, est venue la loi RIST. On ne cautionne pas leur salaire mais il ne fallait pas agir de la sorte. Au lieu de négocier leur salaire, on applique la loi et on les laisse partir alors qu'il y a une solution", non sans tirer à nouveau sur l'hôpital commun de Tarbes-Lourdes. "À Bagnères, on n'est pas en déficit puisqu'on participe à Lanne. Donc, en attendant de trouver une solution pérenne, on peut bien payer des intérimaires. Rien que depuis le début de l'année, il y a eu 2.500 passages aux urgences, sans compter les soins externes et sachant que les urgences sont déjà fermées la nuit depuis plus d'un an, ce qui est d'ailleurs inacceptable, a-t-il ajouté, demandant "une ouverture jour et nuit ainsi que la nomination d'un directeur spécifique à Bagnères".

Cette situation n'est pas une fatalité !

Le rapport Ségur devait servir à la discussion mais tout a été balayé par un 49.3. Mais tout ce qui se passe, n'est pas une fatalité. Il y a des marges de manœuvre et s'il y a de l'argent à récupérer, on sait où aller le chercher, faisant référence au classement des plus grandes fortunes de France, affirme le syndicaliste.

L'autorisation d'ouverture est là, il faut maintenant trouver des médecins.

APRÈS LE SCANDALE DES EHPAD : CELUI DES CRÈCHES !

Un nouveau rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) remet en lumière ce que la CGT dénonce depuis de nombreuses années : la dégradation très importante de la qualité de l'accueil de la petite enfance et l'aggravation des conditions de travail pour les professionnels-es.

Le rapport de l'IGAS fait suite au décès d'une enfant de 11 mois, empoisonnée par une employée de crèche privée à Lyon l'an dernier.

L'IGAS a mené une enquête sur les conditions d'accueil et de sécurité des jeunes enfants en crèche. Le constat est cinglant.

Le rapport fait état de nombreux témoignages de maltraitance institutionnelle : manque de temps et d'effectifs mais, aussi management qui pressurise les salariés-es. Les conditions de travail sont dégradées; Les professionnel-le-s manquent de reconnaissance, de perspectives de carrière, d'évolution et leur formation n'est pas suffisante.

Les personnels sont mis en condition d'avoir des comportements maltraitants. Des milliers de signalements de maltraitance des enfants ont été recensés lors de l'enquête : forçage alimentaire, punitions humiliantes, violence... *" Pour sortir de cette situation il faut s'appuyer sur le triptyque condition de travail, salaire et formation. Tous ces sujets sont abordés par l'IGAS"* remarque le conseiller fédéral de la fédération du commerce et des services. La CGT invite tous les professionnels de la petite enfance à se mobiliser et à se rassembler pour l'amélioration de leurs conditions de travail, de leurs salaires et pour la reconnaissance de leurs métiers.

Nos enfants sont-ils un marché ?

La CGT salue le travail de l'IGAS et rappelle que ses administrateurs à la CAF dénoncent depuis longtemps l'absence de transparence en matière de financements publics. *"Il faut aussi se poser la question de la pertinence d'abandonner au secteur lucratif l'accueil des enfants, comme celui des seniors d'ailleurs"*.

Cette mauvaise situation de l'accueil de la petite enfance est issue de nombreuses années de sous investissements et de déréglementation ainsi que de financement inadéquats. Prestation de Service Unique (PSU) et Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE) entretiennent une logique de *"remplissage"* inacceptable.

Les financeurs n'ont aucun regard sur ce que font les structures, ce qui entraîne des dérives et des logiques financières inacceptables. Des contrôles comme cela est fait désormais dans les EPHAD sont indispensables !

La CGT propose d'augmenter les investissements nécessaires pour la petite enfance. Les premières annonces gouvernementales (loi de financement de la Sécurité sociale) font craindre que le volet *" service public d'accueil*

de la petite enfance " n'aboutisse qu'à une simple réorganisation du secteur, sans remettre en cause les principales dérives qui ont abouti à cette situation.

Les situations extrêmement graves décrites par l'IGAS appellent à la mise œuvre d'un réel service public de l'accueil de la petite enfance, comme le défend la CGT, qui garantisse à tous les enfants un accueil de qualité, de meilleures règles et taux d'encadrement, une amélioration de la formation initiale et continue des personnels et, enfin, une amélioration des conditions de travail et de rémunération pour les professionnelles de la petite enfance.

CHEMINOTS : GRÈVE LE 26 SEPTEMBRE !

FRET, TER, GIE, RÉSEAU, ETC... UNE CONVERGENCE D'ATTAQUES CONTRE LES LES CHEMINOTS !

Depuis le début de l'année, les cheminotes et cheminots, dans une unité syndicale historique, ont combattu les attaques du Gouvernement contre les retraites. Ils n'entendent pas baisser la tête au moment où la direction SNCF accélère la privatisation de l'ensemble des activités et l'éclatement du groupe. Les fédérations CGT – SUD-Rail – CFDT ont déposé une alarme sociale au président de la SNCF. La casse de la SNCF et la liquidation des droits des cheminots doivent cesser ! La préservation de nos emplois, de nos missions et du système ferroviaire sont nos priorités. Face à ces attaques, une seule solution : la riposte syndicale !

Le Groupe public unifié (GPU), dans sa configuration issue de la réforme de 2018, est en passe d'exploser au regard des orientations prises par la direction sous l'impulsion du Gouvernement. C'est bien dans ce cadre que l'ensemble des cheminots sont directement concerné-es par la remise en cause de leurs droits et garanties sociales. Au premier plan, on trouve la volonté du Gouvernement et de l'entreprise de liquider Fret SNCF avec un plan " *de discontinuité* ".

Ce plan a été lancé à marche forcée et avec préméditation en anticipant une hypothétique décision de la Commission européenne dont l'enquête durera encore de longs mois. La filialisation vise à disloquer le groupe et raboter les conditions sociales des cheminots. C'est le plan stratégique dans toutes les SA. Externaliser les fonctions support au sein d'un GIE, ne répondre que par des filiales dédiées aux appels d'offre TER, ou encore liquider Fret SNCF relève d'une même stratégie patronale : Le dumping social et l'abaissement des droits des cheminots.

Dès maintenant, mettons un coup d'arrêt à cette trajectoire ! Pour maintenir et développer le service public SNCF, construisons la riposte ! Les fédérations cheminotes CGT – SUD-Rail – CFDT appellent dès à présent à construire une journée de grève tous services puissante le mardi 26 septembre !

COUP DE FROID SUR LA PERTE D'AUTONOMIE !!!

Après avoir reporté, sine die, la " *loi bien vieillir* ", l'État veut faire payer les familles.

Le texte de loi annoncé fin 2022 avait commencé à être examiné par les députés en séance publique, début avril avant qu'ils soient forcés de s'interrompre, faute de temps.

Ils devaient le reprendre en session extraordinaire du parlement, le 20 juillet. Mais la conférence des présidents a décidé de retirer la proposition de la " *loi bien vieillir* " de l'ordre du jour.

La CGT, tout comme de nombreuses associations (ADPA, SYNERPA, FNADEPA), dénonce un mauvais signal donné à la nécessaire réforme du " *grand âge* ".

Cela confirme que ce sujet n'est pas pris comme une priorité, au bénéfice de tous les français, alors que nous vivons une transition démographique sans précédent.

Ignorant depuis un an, ce sujet, le Président et la 1ère Ministre ont formé un nouveau gouvernement où les mots " *personnes âgées* " et " *autonomie* " sont absents, pour la première fois, depuis 1981.

64.8 % des établissements et services étaient déficitaires fin 2022 et 28 % ont été contraints de fermer des lits ou de refuser des accompagnements à domicile, faute de personnel. La CGT continue d'exiger des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux.

L'État veut faire payer les familles à sa place.

La députée socialiste Christiane PIRES BEAUNE vient de présenter, le 26 juillet, un rapport à la 1ère ministre. Il vise à instaurer une allocation universelle et solidaire en remplacement de l'APA (allocation perte d'autonomie).

Cette couverture sociale unique et organisée du risque " *dépendance* " des personnes âgées serait définie par un

cadre nouveau d'assurances sociales. Elle serait constituée de soutiens accordés au regard des besoins de chacun et financée par la contribution solidaire de tous, à hauteur des facultés respectives de chacun.

En clair, les résidents en EHPAD, devraient, logiquement, être mis à contribution, à raison de leurs moyens. La députée socialiste estime qu'il serait légitime que les familles concèdent un effort.

D'abord par une " *obligation alimentaire* " étendue à l'ensemble des familles et plus seulement à celle des résidents bénéficiant de l'ASH (allocation solidaire hébergement), un prélèvement qui augmenterait avec les revenus.

Ensuite, après le décès du résident, un prélèvement sur l'héritage serait institué, également, selon les facultés contributives.

Nous voyons revenir une proposition du Gouvernement Sarkozy de 2010, visant à assujettir l'APA à une reprise sur succession.

La 1ère Ministre a chargé la nouvelle ministre des solidarités et des familles de faire des propositions, d'ici la fin de l'année.

La CGT appelle à des réactions à la hauteur de ce hold-up sur les familles qui se dessine à l'horizon.

Elle exige une loi pérenne qui permette l'attribution de moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux du " *grand âge* " :

MICHELIN BLANZY (Saône-et-Loire) : VICTOIRE CONTRE LA RÉPRESSION !

Cela faisait deux mois que l' élu du Syndicat CGT Blanzay était en mise à pied conservatoire et ne touchait plus de salaires.

Suite aux deux enquêtes des services internes de Michelin Clermont-Ferrand qui accusaient l' élu de harcèlement, l'inspection du travail devait mener sa propre enquête au sein de l'établissement et a rendu son jugement.

Face aux accusations d'insultes, de refus de travailler, de harcèlement, de chantage financier, il a été prouvé que les faits étaient soit inexistants, montés de toute pièce, soit proscrit et déjà contesté par l' élu. Celui-ci, d'ailleurs, va saisir les prud'hommes pour contester les blâmes et mise à pied disciplinaire.

L'inspection du travail a pu mener une enquête rigoureuse en allant voir les plaignants et l' élu et se faire un avis.

La décision est la réintégration de l' élu CGT à son poste de travail, qui lui avait été supprimé pendant deux ans et le paiement des arriérés de salaires.

La machine à broyer le syndicalisme CGT s'est arrêtée sur cette décision, mais les dommages restent importants pour l' élu calomnié et sali.

L'importante mobilisation des instances de la CGT, que ce soit local ou au niveau national, ont permis de faire la lumière sur cette machination de Michelin pour faire licencier un élu gênant.

Et malgré la collusion des autres syndicats SUD et CGC avec la direction, le syndicat CGT récupère son élu pour mener à bien la défense des salariés.

Cela démontre que les " *services harcèlement* " de Michelin sont détournés de leur objectif initial, soit pour détruire un salarié à Blanzay, soit comme dans une autre affaire à Michelin Clermont-Ferrand, où les services censés protéger une salariée, ont protégé les harceleurs. Rien de surprenant lorsque l'on sait que Michelin a protégé un harceleur sexuel et moral jusqu' en cassation, quitte à payer 630.000 € de dommages, juste pour défendre sa hiérarchie.

La CGT a toujours été contre ces systèmes internes, trop souvent détournés, et a toujours préféré que les affaires de harcèlement soient traitées en dehors de l'usine par des professionnels de la justice.

Comme pour le fils de cet élu, qui lui aussi a déposé un recours contre son licenciement aux prud'hommes, la CGT usera de ses moyens pour faire condamner aux dépens Michelin pour ces faits calomnieux.

LES GROUPES DU CAC 40 AFFICHENT ENCORE UNE SANTÉ DE FER !!!

Au premier semestre 2023, les plus grandes entreprises françaises ont dégagé plus de 85 milliards d'euros de profits, portées par leur capacité à augmenter leurs prix.

Au total, elles ont réalisé entre 85 milliards et 89 milliards d'euros de résultats nets (selon l'agrégat retenu pour les banques), pour un chiffre d'affaires de plus de 900 milliards. Avec un quarté de tête sans grande surprise : Stellantis (Peugeot, Citroën, Fiat, Chrysler...), qui a engrangé 10,9 milliards, TotalEnergies (8,9 milliards),

LVMH (8,5 milliards) et BNPParibas (7,2 milliards).

L'activité des sociétés de l'indice phare de la Bourse de Paris (hors Pernod Ricard et Alstom, aux exercices décalés) a été soutenue, avec une hausse cumulée de 7,4 % des chiffres d'affaires : Bouygues (+ 41 %), qui a racheté à Engie le spécialiste des services techniques Equans ; le motoriste Safran (+ 28 %), porté par une reprise du trafic aérien bénéficiant aussi à Airbus ; Hermès (+ 22,3 %), qui confirme son excellente santé ; STMicroelectronics, favorisé par les besoins en semi-conducteurs. Chez Renault, passé de – 1,7 milliard en 2022 à 2,1 milliards cette année, le directeur général, Luca de Meo, se félicite d' "*un des retournements les plus rapides de l'histoire récente de l'industrie automobile* " après deux années difficiles marquées par le départ précipité de Russie.

Stellantis tire profit de la politique de modèles haut de gamme à prix élevés, réductions drastiques des coûts fixes menée depuis des années par son directeur général. Avec une marge opérationnelle de 14,4 % supérieure aux 10,5 % de Tesla, indique Carlos Tavares, le groupe Stellantis est le plus rentable des grands constructeurs auto.

Un environnement porteur qui profite à Michelin et à ses pneumatiques premiums, qui réalise un profit de 1,2 milliard (+ 44,7 %).

MONDE

DOCKERS CANADIENS : EN GRÈVE ILS REJETTENT UNE AUGMENTATION DE 19,2% : ILS VEULENT PLUS !

C'est un avertissement de la détermination actuelle des travailleurs en Amérique du Nord pour tous les capitalistes.

Les dockers de 30 plate-formes portuaires canadiennes, c'est-à-dire toutes, ont déjà fait grève 13 jours en juillet, bloquant l'économie canadienne. En retour, il leur a été proposé une augmentation de salaires de 19,2% et une prime de 3.000 dollars.

Malgré les menaces du gouvernement d'interdire la grève et malgré l'acceptation de leur syndicat qui qualifie l'accord d'historique, les dockers ainsi que les militants syndicaux de base ont voté contre l'accord parce qu'ils veulent plus.

Cette détermination est la même qu'on voit aujourd'hui dans les grèves des travailleurs aux USA à commencer par la plus visible d'entre elles, celles des employés du cinéma, et ce vote des dockers canadiens pourrait être un avertissement et un encouragement pour le vote des 340.000 salariés d'UPS qui doivent voter début août, sur l'accord que leur propose leur syndicat qu'ils qualifient eux aussi d'historique avec par exemple une augmentation de 48% des salaires des contrats partiels.